



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 57062

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les résultats de l'enquête PISA (programme international de suivi des acquis) menée par l'OCDE en 2003 et rendus publics en décembre dernier. Il souhaite connaître la réaction du Gouvernement quant aux classements attribués à la France dans cette étude.

Texte de la réponse

L'enquête internationale PISA, conduite en 2003, a concerné environ 5 000 élèves de quinze ans, scolarisés au collège ou au lycée. Elle visait à évaluer principalement leur culture mathématique : « L'aptitude d'un individu à identifier et comprendre le rôle des mathématiques dans le monde, à porter des jugements fondés à leur propos et à s'engager dans des activités mathématiques en fonction des exigences de sa vie, en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi. » Au sein des trente pays de l'OCDE, la France obtient un score global significativement au-dessus de la moyenne de ces pays. Toutefois, cette culture mathématique ne couvre pas entièrement l'ensemble des mathématiques enseigné en France. A travers la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005, d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, la nation s'est fixée une ambition plus large et des instruments d'évaluation correspondants. En effet, l'acquisition par tous les élèves, à l'issue de la scolarité obligatoire, d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences est désormais inscrite dans cette loi : la maîtrise des principaux éléments de mathématiques en constitue l'une des composantes, qui fera l'objet d'une évaluation annuelle, notamment dans le cadre du diplôme national du brevet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57062

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1231

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6654